



Rapport d'Activité 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés



Les points forts de l'année 2020

- ☛ Mise en place des nouvelles consignes de tri et optimisation des collectes (une semaine sur deux)
- ☛ **123 kg** d'ordures ménagères/hab./an (soit 20% de baisse par rapport à 2019)
- ☛ **98 kg** d'emballages, papiers et verre triés/hab./an
- ☛ **404 kg** de déchets/hab/an (déchèteries incluses)
- ☛ 41 prêts du broyeur de végétaux
- ☛ 26 interventions dans les écoles malgré les restrictions sanitaires



I- LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

1. LE TERRITOIRE
2. LE SERVICE DÉCHETS
 - a. La Collecte des déchets
 - b. Les Déchèteries
 - c. Ressources humaines et matérielles

II - COLLECTES ET TONNAGES

1. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES
2. LA COLLECTE SELECTIVE
 - a. Les emballages
 - b. Les papiers
 - c. Le verre
 - d. Bilan de la collecte sélective
 - e. Les cartons
3. LES DECHETERIES
 - a. Broyage des déchets verts des déchèteries
 - b. Les nouvelles filières

III- RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES TONNAGES

IV- LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : BILAN INTERMÉDIAIRE

1. OBJECTIF 1
2. OBJECTIF 2
3. OBJECTIF 3
4. PLPDMA

V- SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

1. SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTIONS DES DECHETS
 - a. Évènementiels
 - b. Autres actions
2. COMMUNICATION CIBLEE
3. COMMUNICATION ECRITE
 - a. Le CoPLER magazine
 - b. Le Flash Action
4. CAMPAGNE POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE
5. AUTRES ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE « DECHETS »

VI- COUT DU SERVICE

I- LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

1. LE TERRITOIRE

Située dans la partie nord du département de la Loire et au sud-est du pays roannais, la CoPLER, Communauté de Communes du Pays entre Loire Et Rhône, est un territoire de basse montagne qui regroupe 16 communes (pour un total de 13 798 habitants, au recensement INSEE 2015).

Sa superficie est de 252,59 km² et la densité de population est d'environ 55 habitants au km².

La population est essentiellement rurale et le taux d'habitat collectif n'est que de 2%. Cinq villages comptent néanmoins plus de 1000 habitants et sont qualifiés de bourgs-centres, car ils assurent un maillage fonctionnel du territoire.



2. LE SERVICE DÉCHETS

La CoPLER assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS) des entreprises.

Le 28 mai 1997, la CoPLER signe un programme multi-matériaux avec la société Eco-Emballages et met en place de la collecte sélective en points d'apports volontaires. Pour le verre, la CoPLER assure la double compétence : collecte et traitement.



Depuis le 1^{er} janvier 2002, la CoPLER a délégué la compétence traitement au Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais. Le SEEDR gère l'ensemble des contrats existants des collectivités du roannais : l'enfouissement des ordures ménagères et des encombrants, mais également les contrats de valorisation des déchets issus du tri sélectif ainsi que des déchèteries.



La CoPLER a reçu en 2010 le label QualiTri pour son service de collecte des déchets. Ce label décerné par l'Ademe et Eco-emballages, est une reconnaissance nationale du travail effectué depuis plusieurs années en termes de qualité de service à l'habitant, de communication et de maîtrise des coûts.

a. La Collecte des déchets

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en porte à porte et/ou en bacs de regroupement mis à disposition dans certaines communes et en rase campagne. Cette activité est effectuée en régie, dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.

Organisation des collectes ordures ménagères et emballages, à partir de 5h00 le matin (une semaine sur deux dans chaque commune) :

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Croizet/Gand, Chirassimont, Machézal	St Cyr de Favières (+ Hôpital/Rhins)
Mardi	St Victor, Ventranges	Régny, St Priest
Mercredi	Lay et Fourneaux	Neulise
Jeudi	Pradines, Neaux	St Just la Pendue
Vendredi	St Symphorien de Lay	Cordelle

La collecte sélective en 3 flux (emballages légers, papiers et verre) est réalisée en points d'apport volontaires. Cette prestation est déléguée à l'entreprise Dubuis de Fourneaux.

b. Les Déchèteries

Deux déchèteries, gérées en régie (et en ACI également), sont à la disposition des habitants et des professionnels du territoire :

La déchèterie de Matard est ouverte :

- du mardi au vendredi* : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi* de 9h00 à 17h30 sans interruption.

- La déchèterie de Régny est ouverte :
- du mardi au jeudi* : de 9h00 à 12h30
- le vendredi* de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi* de 9h00 à 17h30 sans interruption.

- *Sauf canicule signalée par MétéoFrance : ouverture matin uniquement



La fréquentation globale en déchèterie en **2020** est estimée à **environ 32000** visites (22000 sur Matard et 10000 sur Regny).

Toutefois en raison des fréquentations records du mois de mai suite au confinement, il n'a pas été possible de procéder à un comptage exhaustif, la régulation de la circulation ayant beaucoup mobilisé les agents.

c. Ressources humaines et matérielles

Le service compte 22 agents dont 1 responsable, 1 adjointe au responsable, 2 gardiens et 3 agents de déchèterie, 4 chauffeurs-ripeurs et 11 agents en insertion. 2 animateurs de l'ASAJ (Association Sport Activité Jeunesse) ont assuré les animations sur le tri sélectif dans les écoles, par l'intermédiaire d'ateliers ludiques et sportifs.

La collecte des ordures ménagères et des emballages s'effectue avec 3 véhicules tous équipés d'une cabine basse pour une meilleure sécurité des agents et est classé norme euro 5.

Les ripeurs, travaillant sur un territoire rural, sont souvent amenés à monter et descendre du véhicule. Cette cabine basse, identique à celle d'un bus, permet de limiter un maximum les chutes et les accidents.

A noter qu'en 2020, sur l'Atelier Chantier d'Insertion (services Déchets et Environnement), 69 % de sorties positives ont été recensées (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante).

II - COLLECTES ET TONNAGES

1. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

Les ordures ménagères et assimilées sont enfouies ou incinérées. En effet, suite à la fermeture du centre d'enfouissement de SITA Mos à Mably, les déchets ne peuvent plus être stockés là-bas. Ainsi, une partie est enfouie au centre de stockage GAIA à Cusset (03) et une autre partie est incinérée au Centre Lucane à Bayet (03).

En **2020**, la quantité d'ordures ménagères et assimilés (avec encombrants et refus de tri) est de **1718 Tonnes** soit **123 kg/hab.**

2. LA COLLECTE SELECTIVE

51 points-tri sont à la disposition des habitants et des professionnels pour collecter les emballages, les journaux-magazines et le verre recyclables. Ils sont collectés par l'entreprise Dubuis de Fourneaux

a. Les emballages

Ils sont acheminés au centre de tri PAPREC TRIVALO à Chassieu (69).

La collecte en Points d'APPORT Volontaires est réalisée 1 fois par semaine et 2 fois par semaine pour les points les plus fréquentés.

La quantité d'emballages collectés en 2020 est de **567 T.**



b. Les papiers

La collecte est réalisée tous les 10 jours¹ par l'entreprise Dubuis sarl et sont valorisés par l'entreprise GOLBEY (88).

La quantité de papiers collectés (en PAV) en 2020 est de **261 T.** (avec les papiers de bureaux)

c. Le verre

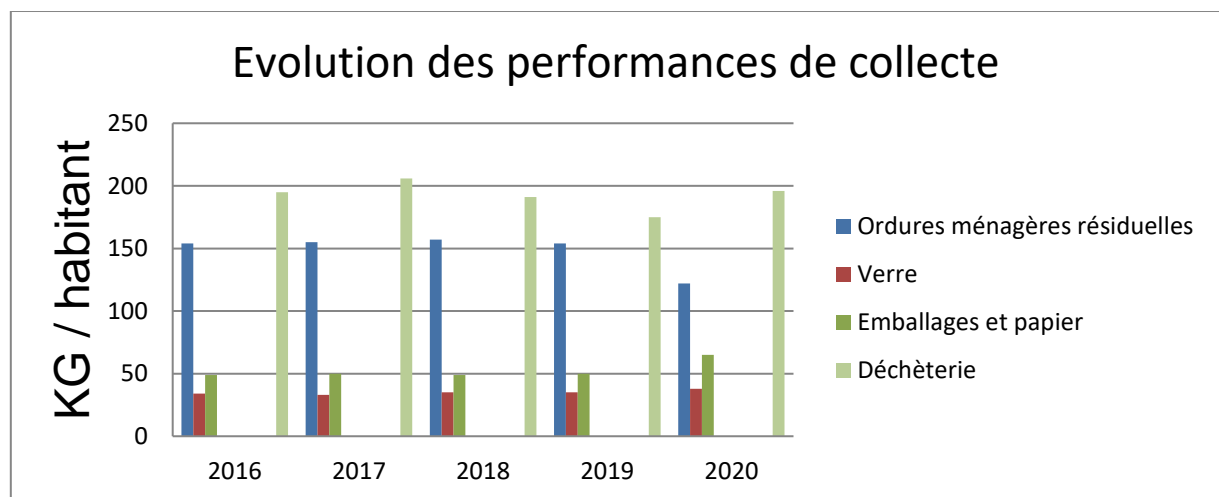
La collecte est réalisée 1 à 2 fois par mois¹ par l'entreprise Dubuis sarl et est valorisé par l'entreprise Veralia à St Romain le Puy (42).

La quantité d'emballages alimentaires en verres collectés en 2020 est de **535 T.**

d. Bilan de la collecte sélective

La quantité globale de déchets recyclables issue de la collecte sélective en **2020** est de **1363 T.** En **2020**, le pourcentage de refus de tri des emballages (non conformes aux consignes de tri et écartés par le centre de tri) est d'environ **26 %**, ce qui représente environ **149 tonnes**. A noter que ce taux de refus est mutualisée avec les 4 autres collectivités du SEEDR et comprennent également la catégorie « autres plastiques », qui ne sont pas des erreurs des habitants, mais des matières ne disposant pas encore de filières de recyclage.

La quantité triée par habitant est de **40.75 kg/an** pour les emballages, **18.76 kg/an** pour le papier et **38.51 kg/an** pour le verre.



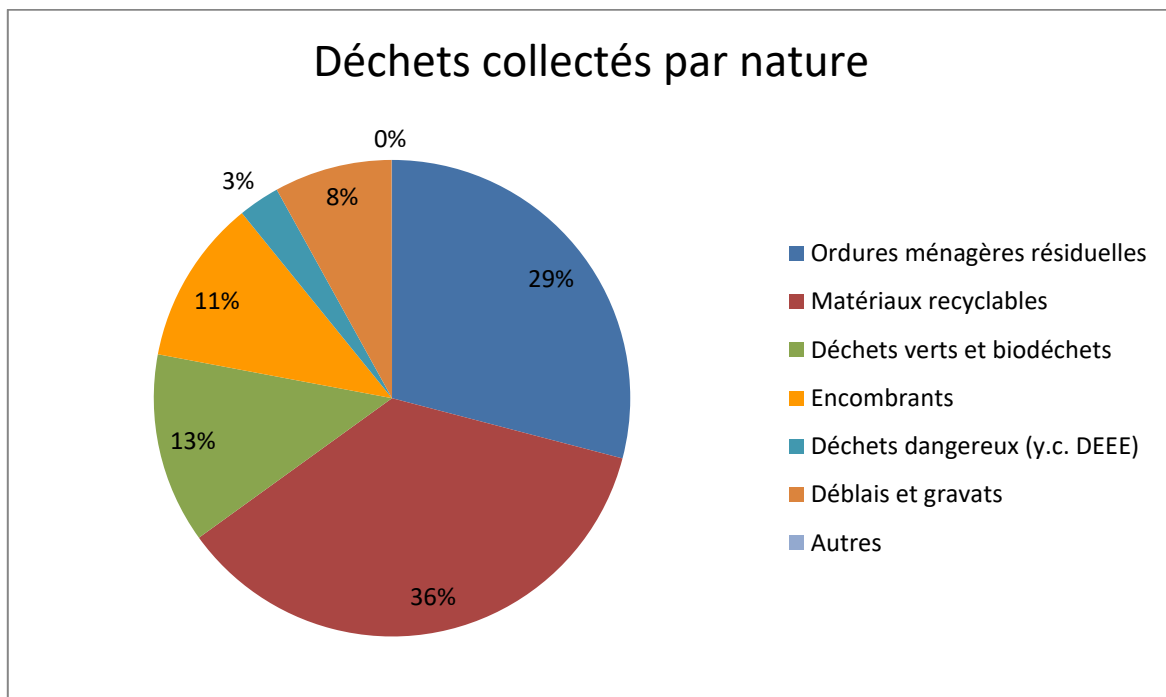
¹ Pour les Papiers et les Verres : Les collectes sont déclenchées en fonction du remplissage des conteneurs de tri.

e. Les cartons

Depuis 2013, une collecte spécifique pour les cartons a été mise en place pour les professionnels du territoire sans surcoût.

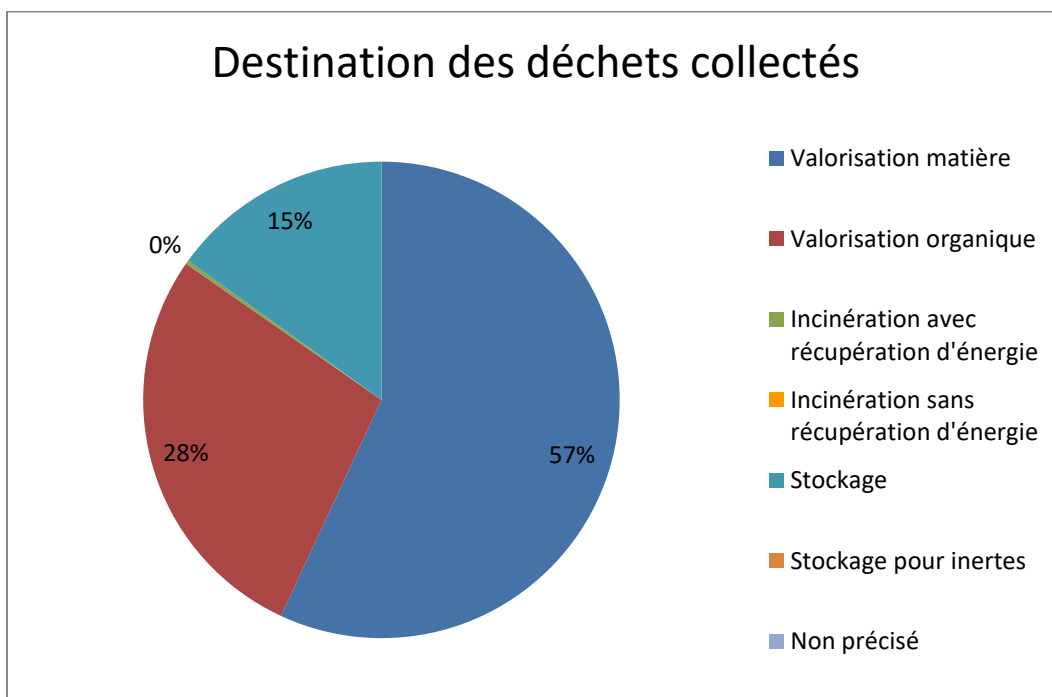
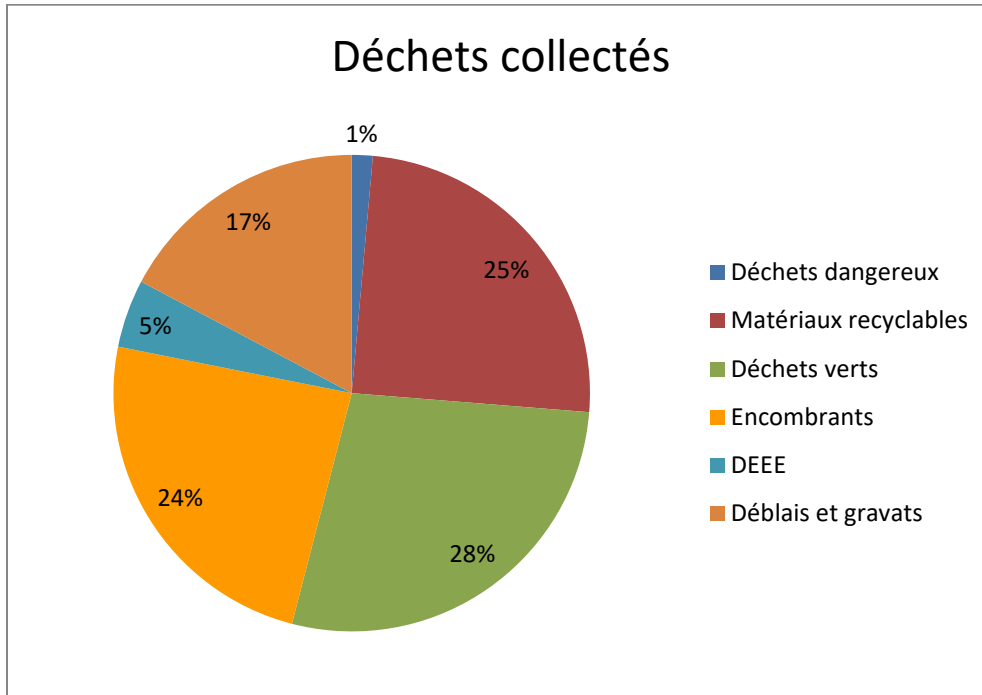
Le calendrier de la collecte des cartons est distribué 2 fois par an (calendrier semestriel) par les équipes de collectes aux artisans et professionnels intéressés. Le document est aussi disponible sur le site internet de la collectivité.

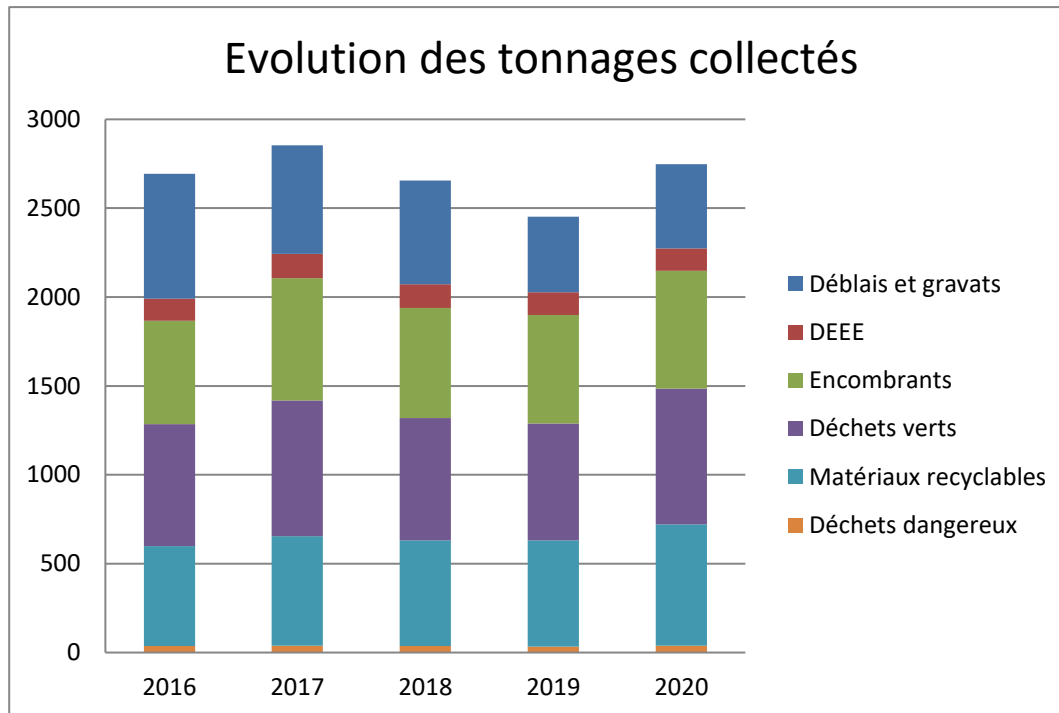
E **2020**, le cumul des déchèteries et de nos collectes représente **154 T** de carton.



3. LES DECHETERIES

La quantité globale de déchets acceptés en déchèterie en 2020 (hors encombrants et inertes) est de 2082 T (1888 T en 2019)





a. Broyage des déchets verts des déchèteries

Broyage des déchets verts des déchèteries : les déchets verts apportés sont broyés à la plateforme de broyage de Matard. Le co-compost produit est redistribué aux agriculteurs du territoire qui le souhaitent.

En 2020, une partie des **762 T** de co-compost ont été distribués à 16 agriculteurs du territoire volontaires (environ 500 t), mais en raison du refus de la chambre d'agriculture d'envoyer un chimiste durant le confinement, les tonnages de la campagne de broyage du mois d'avril ont dû être expédiés sur le site de l'usine Inveko à St Priest la Roche.





b. Les dernières filières mise en place dans les déchèteries

Les normes évoluent, de nouveaux éco-organismes apparaissent, entraînant ainsi la mise en place de nouvelles filières en déchèterie.

Ainsi, en 2015 et 2016, des nouvelles bennes ont été installées dans les 2 déchèteries du territoire.

- La filière Ameublement

Cette nouvelle filière a été mise en place le 1^{er} Octobre 2015 suite à la création d'une REP (Responsabilité Élargie aux Producteurs) et d'un éco-organisme : Eco-mobilier. Ainsi, les fabricants, distributeurs et importateurs financent la gestion et le traitement des déchets générés par leurs activités.

La particularité de cette dernière est qu'elle ne traite pas le déchet selon sa matière mais suivant l'utilisation de l'objet : meuble en bois, chaise en plastique, matelas...

Ceux-ci sont ensuite recyclés.

En 2020, 243 T de meubles ont été collectés par l'entreprise RDS.

- La filière « Plastique Dur »

Depuis le 1^{er} Avril 2016, une benne collectant les plastiques « durs » a été placée dans chacune des déchèteries. Cette nouvelle filière permet de recycler les objets entièrement en plastique de couleur unie, sans corps étranger (type visserie en ferraille) et propres tels que : les jouets en fin de vie, le mobilier de jardin, les pare-chocs de voiture, les bidons vides, les casiers de bouteilles, cagettes, sceaux, les films et certaines bâches....

En 2020 29 T de déchets plastiques ont été collectés par la société BM Plastique.

- La filière « Pneus »

Les pneus usagés des véhicules sont récupérés par les garagistes lorsque ceux-ci changent les roues des voitures (principe du 1 pour 1). Néanmoins, le garagiste a l'obligation de reprendre le pneu usagé si, et seulement si, il a vendu les pneus qu'il va installer sur le véhicule. Ainsi, les particuliers changeant les roues seules, n'ont pas forcément d'endroit où déposer leurs pneus usagés, provoquant ainsi certains dépôts sauvages.

ALIAPUR, filière de référence dans la valorisation des pneus usagés est une société anonyme. Elle collecte et recycle les pneumatiques en gazon synthétique, aires de jeux, roues de conteneurs, pistes d'athlétismes...

Elle propose la collecte et le recyclage gratuits des pneus usagés aux collectivités en charge de la gestion et du traitement des déchets.



Depuis juin 2016, la déchèterie de Matard accueille les pneus usagés des véhicules « tourisme » ou « 2 roues », sans gantes, secs, propres et non déchirés (à raison de 2 pneus par apport et par foyer).

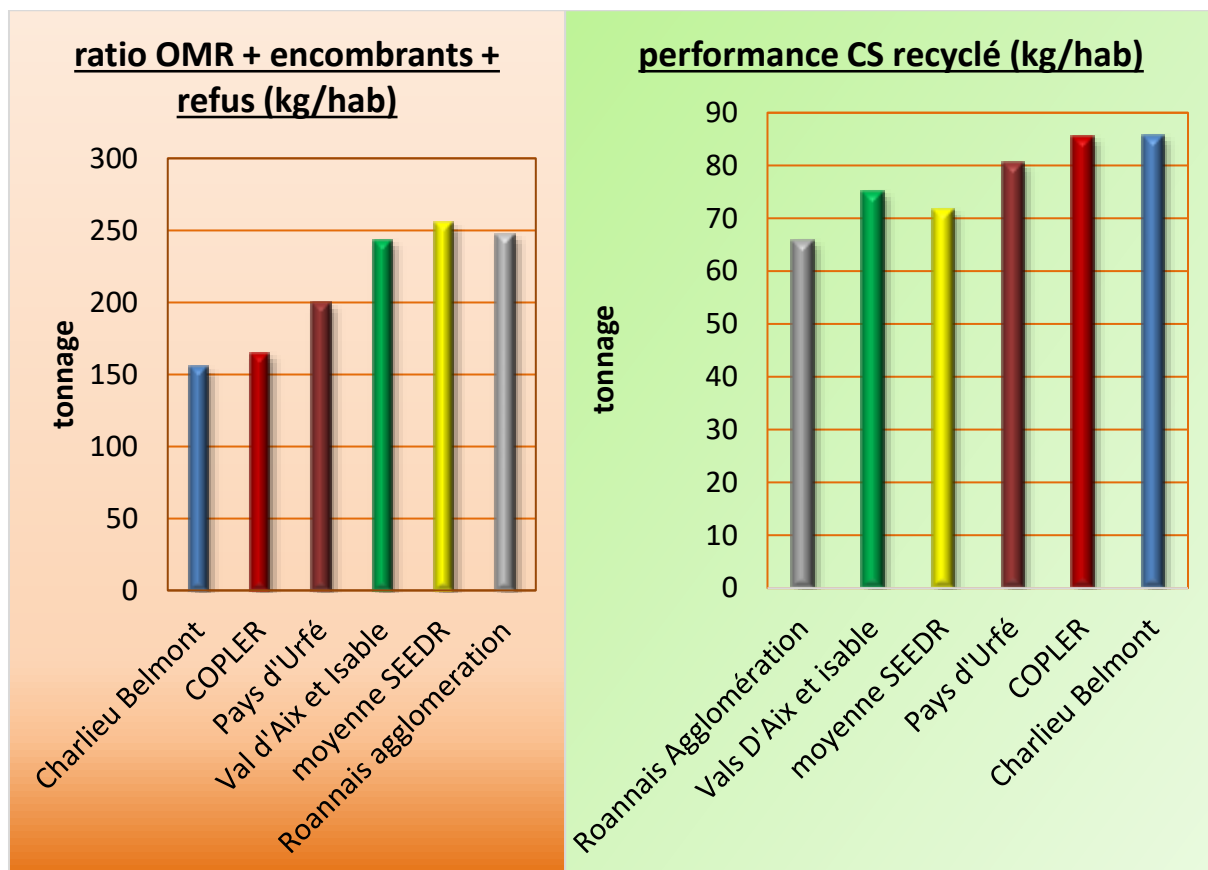
Ainsi, en 2020, **4.9 Tonnes** ont été collectées et valorisées par la société Recygom (63), prestataire de la société ALIAPUR depuis la mise en place de la filière.

- La filière « Portes et Fenêtres »

Nouvellement mise en place, cette filière a déjà permis de collecter 33T d'huissieries en 2020. Le bois ainsi que le verre les composant pourront être recyclés.

III- RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES TONNAGES

La production globale de déchets reste stable, mais on observe par rapport à 2019 une belle évolution de la collecte sélective (et une diminution sensible de la production d'ordures ménagères). Malgré des performances satisfaisantes par rapport aux territoires voisins (très similaires à ceux de Charlieu Belmont Communauté, en redevance incitative), une marge de progression est encore possible. Le gisement de biodéchets représentant encore 1/3 des ordures ménagères, il s'agira du principal levier pour limiter encore plus notre impact sur l'environnement.



IV- LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : BILAN INTERMÉDIAIRE

Les objectifs fixés par le Grenelle 2 de l'environnement pour 2015 ont été atteints : Aujourd'hui, la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte impose de nouveaux objectifs pour l'horizon 2020. Presque tous ont déjà été atteints, mais il reste encore à diminuer un peu la production globale (objectif 1), ce qui pourra être réalisable grâce au tri à la source des biodéchets.

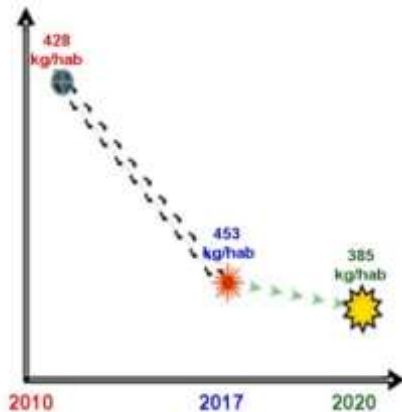
1. OBJECTIF 1

Diminuer de 10% la production totale des déchets (sans les inertes) par rapport à 2010.

Ainsi, en 2020, un habitant de la CoPLER ne devra pas produire plus de 385.2kgs de déchets.

En 2017, un habitant a produit **453 kg** de déchets (sans compter les inertes).

En 2020, la production par habitant est encore de 404 kg/habitant.



2. OBJECTIF 2

Valoriser **55%** des déchets non dangereux et non inerte en masse en 2020 (et 65% en 2025)

Pour atteindre l'objectif, la mise en place de nouvelles filières de valorisation peut-être une solution.

En 2020, 58.22 % des DNDNI ont été valorisés.

3. OBJECTIF 3

Réduire, d'ici 2020, de 30% la quantité de déchets en centre de stockage par rapport à 2010 (50% pour 2025)

En 2010, 247.6 kg de déchets par habitant étaient enfouis. L'objectif à atteindre pour 2020 est de 173.32 kg. En 2017, un habitant du territoire a produit **192.53 kg** de déchets enfouis.

EN 2020, on recense 164.82 kg enfouis par habitant.

4. LE PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dont le diagnostic initial est en voie d'être achevé, reprend les objectifs de cette loi pour les décliner en propositions et actions concrètes, grâce à la collaboration d'organismes publics, d'associations et de collectivités territoriales. Ce plan s'étalera sur plusieurs années et sera mené pour notre territoire en commun avec la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable.

Suite à des changements de personnel au sein des 2 collectivités, seul le diagnostic sur la Copler a été achevé et ce travail n'a pas pu être poursuivi par manque de temps en raison d'autres projets à échéance courte (changement de mode de collecte, extension des consignes de tri) puis des retards administratifs engendrés par la période de confinement du printemps 2020.

Il sera donc enfin adopté au cours de l'année 2021, mais sans le partenariat avec la CCVAI.

V- SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

1. SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTIONS DES DECHETS

✓ Animations scolaires

Elles ont été effectuées dans une grande partie des écoles du territoire. Afin de continuer à intéresser les élèves à cette problématique, un partenariat a été développé avec l'ASAJ pour proposer des animations sportives sur le tri sélectif. Le côté ludique et la présentation sous formes de jeux de la problématique des déchets a rencontré un grand succès. Malgré les périodes de confinement et les restrictions sanitaires, 26 séances animations ont pu être maintenues.



✓ Accompagnement des organisateurs de manifestation.

Les associations du territoire proposent plusieurs types de manifestations tout au long de l'année sur le territoire (culturelles, sportives, musicales, loisirs...).

Dans ce cadre, la CoPLER met à disposition (contre caution) des « Points Tri » et des gobelets réutilisables. De plus, le service Déchets s'associe aux réunions de préparation afin de sensibiliser les bénévoles au tri des déchets.



2. COMMUNICATION CIBLEE

✓ *Porte à porte*

Des actions de porte à porte ont été réalisées vers les habitants présentant des erreurs de tri récurrentes et vers les nouveaux arrivants sur le territoire. En raison des restrictions sanitaires, elles ont malheureusement dû être restreintes aux cas les plus problématiques. Toutefois, pour pallier à ce manque, des tracts de prévention (mentionnant les différentes erreurs de collecte rencontrées) ont été distribués directement par les ripeurs lors des collectes.

3. COMMUNICATION ECRITE

a. Le Coplex Mag

Des encarts concernant les Déchets y sont intégrés en fonction de l'actualité.

b. Le Flash Action

Ce document, dédié aux élus, est édité tous les 2 mois. Il présente à chaque édition les actualités du service Déchets.

c. Le calendrier de collecte

Distribué annuellement, ce document est l'occasion de communiquer aux habitants sur la prévention des déchets. Cette année, il était accompagné du nouveau guide du tri détaillé, ainsi que d'un courrier communiquant les performances des collectes et la poursuite de leur optimisation.

4. CAMPAGNE POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Lancée en 2010, cette campagne vise à développer le compostage domestique sur le territoire en proposant la vente de composteurs et de bio-seaux d'une part et l'accompagnement local de cette pratique grâce à un réseau de guides-composteurs d'autre part.

Plus de 30 composteurs ont été vendus au cours de l'année 2020.

✓ *Le compostage Collectif*

En 2014, une action sur le compostage collectif a été mise en place. Le service Propreté a travaillé avec Loire Habitat et Ophéor pour proposer le compostage aux locataires de ces bailleurs (sur les communes de Saint Symphorien de Lay et St Just la Pendue). Le suivi en est assuré chaque année et des rappels aux locataires également. Un autre composteur collectif a été mis en place dans les jardins partagés de Regny. Un quatrième est accessible aux habitants de Neulise dans le centre bourg.

5. AUTRES ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE DECHETS

✓ Dans le but d'améliorer la qualité du tri des déchets et de réduire le nombre de dépôts sauvages, **des points de regroupement ont été supprimés**, quand cela était techniquement et économiquement possible et que la qualité service restait comparable.

✓ En 2020, sur l'ensemble du territoire plus de **65.20 T de vêtements et autres textiles** ont été déposés par les habitants. (soit près de **5 kg/hab**. *Moyenne Nationale : 3 kg/hab ; source : éco-TLC*)

- ✓ Suivi des salles des fêtes en logistique de tri: caissettes et bacs jaunes pour le tri des emballages et affiche de tri.
- ✓ Les propriétaires des gîtes de grande capacité (plus de 10 places) sont accompagnés pour la sensibilisation au tri de leurs vacanciers. De plus, une logistique de tri est prêtée par la CoPLER (bacs, caissettes)
- ✓ Prêt du broyeur de végétaux aux habitants :
Déjà mis à disposition des communes depuis fin 2018, le broyeur de végétaux du service Déchets est proposé aux habitants depuis le printemps 2019 (41 prêts à des particuliers ont été réalisés en 2020, malgré une suspension de ce service durant la première période de confinement)



- ✓ Actions communes avec le SEEDR :
 - Couches lavables: Un bébé, de sa naissance à sa propreté, va produire plus de 800 kg de déchets issus des couches jetables. Afin de limiter cet impact, des couches lavables peuvent être utilisées. Pour la troisième année consécutive, la CoPLER et la Communauté de communes de Balbigny proposent, en partenariat avec le SEEDR et Madeleine Environnement, des prêts gratuits de kits de couches lavables. Les usagers peuvent tester les changes lavables gratuitement pendant 1 mois. La logistique (stock des couches, sensibilisation des parents, modalité des prêts...) est coordonnée par l'association Madeleine Environnement.
6 kits ont été prêtés suite à un échange avec l'association Madeleine Environnement.



VI- COUT DU SERVICE

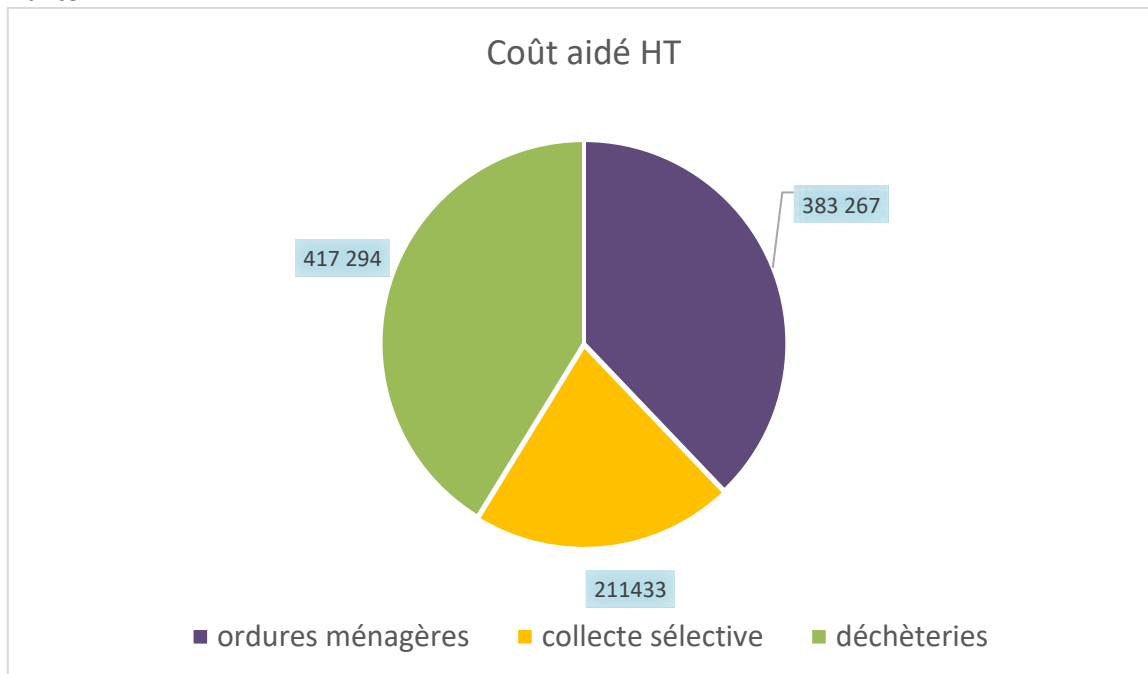
Le service propreté a un coût de gestion s'élevant à **1 430 026 € HT**.

Ce coût est réparti suivant la nature et/ou la provenance du déchet :

- Ordures Ménagères Résiduelles : **423 347 € HT**
- Recyclables secs des ordures ménagères (emballage – Papier – Verre): **509 840 € HT**
- Déchets des déchèteries : **496 839 € HT**

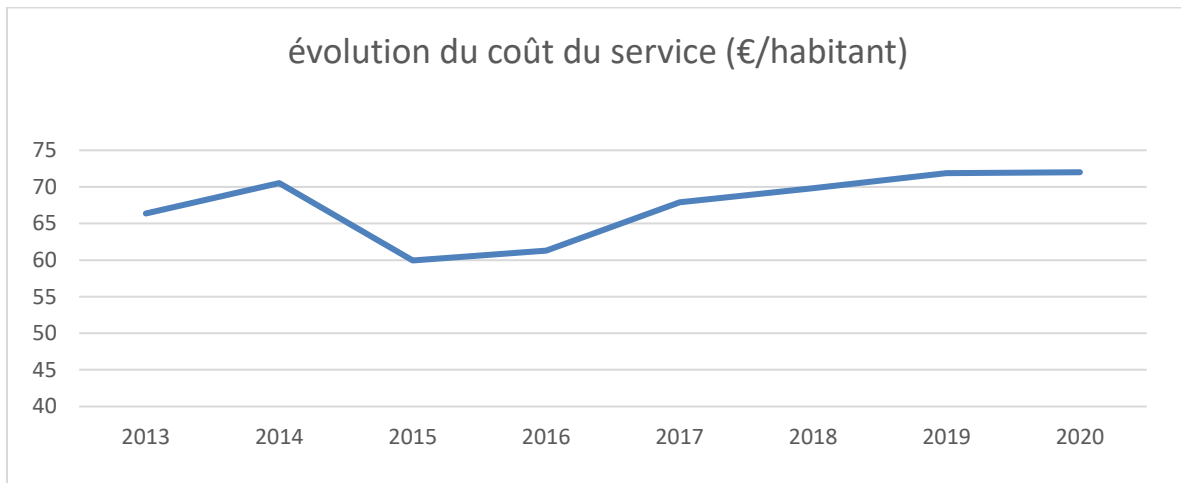
Les conventions signées avec des éco-organismes (eco-emballage, eco-folio, Eco-système, Eco-TLC...) et les ventes des matériaux récupérés en déchèteries permettent de diminuer le coût de gestion. En 2020, cela a représenté **419 414 €**.

Le coût moyen du service restant à la charge de la collectivité est de **1 010 612 € HT** répartie de la façon suivante :



Le coût moyen de la gestion des ordures ménagères par habitant est de **72 € HT**.

Flux des déchets	Coût HT (€/habitant)
Ordures Ménagères Résiduelles	27.30
Recyclables secs des ordures ménagères + Verre	15
Déchets des déchèteries	29.70
TOTAL	72



Coût en euro HT par habitant

Flux collectés	Copler	France - Milieu Rural
OMR	27.3 €	46,0 €
RSOM hors verre	12.5 €	3,0 €
Verre	2,5 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	29.7 €	23,0 €
Autres flux	- €	3,0 €
Tous flux	72 €	76,0 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles
 RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre